



**Dienstgebäude:**

69115 Heidelberg, Kurfürstenanlage 38-40  
 Bearbeiterin: Frau Kaczmarek  
 Telefon-Durchwahl: 06221/5221829  
 Telefax-Durchwahl: 06221/52291829  
 E-Mail: [eva.kaczmarek@rhein-neckar-kreis.de](mailto:eva.kaczmarek@rhein-neckar-kreis.de)

**Poux**

**Kinder- und Jugendgesundheitsamt**

Chers parents,

Dans la classe de votre enfant il y a un ou plusieurs cas de poux. Tous les parents sont sollicités de participer afin d'éviter la propagation.

Il est difficile de découvrir immédiatement une infestation, un seul pou étant initialement transmis par contact capillaire direct. Plusieurs semaines, voire plusieurs mois, peuvent s'écouler sans que l'infestation ne soit constatée.

Afin de remarquer au plus vite une infestation de poux, nous vous prions de contrôler les cheveux de votre enfant une fois par semaine pendant les 6 prochaines semaines en démêlant les cheveux mouillés en procédant comme suit:

- Utilisez un après-shampooing usuel. Ceci facilite le démêlage des cheveux et empêche les poux de s'échapper car ils collent ainsi dans la masse.
- Enlevez l'après-shampooing en peignant les cheveux des racines jusqu'aux pointes. Peignez une à une les mèches de cheveux à l'aide d'un peigne à poux **en plastique**.
- Après chaque mèche peignée, essuyez le peigne à poux sur du papier blanc (essuie-tout p.ex.), afin de pouvoir voir éventuellement les larves (taille d'un grain de sable) ou les poux adultes (taille d'un grain de sésame). Une loupe peut vous aider à identifier les larves et poux.

Contrôle	1 <sup>ère</sup> semaine	2 <sup>ième</sup> semaine	3 <sup>ième</sup> semaine	4 <sup>ième</sup> semaine	5 <sup>ième</sup> semaine	6 <sup>ième</sup> semaine
Date:						

**En cas d'infestation de poux:**

Si vous trouvez des poux ou des larves, traitez immédiatement avec un produit anti-poux testé et agréé par le *Bundesumweltamt* et *Bundesinstitut für Risikobewertung (BfR)*. Suivez les instructions de la notice et peignez les cheveux de nouveau comme décrit ci-dessus à l'aide d'un peigne à poux.

L'enfant traité peut retourner à l'école le lendemain du traitement. Il n'y a plus de risque de contagion.

Aucun produit ne tue efficacement les œufs fermés. Il est de ce fait impératif de **procéder à un deuxième traitement exactement neuf jours après le premier traitement**. Afin de compléter le traitement il est également nécessaire de peigner les cheveux mouillés avec un peigne à poux après application d'un après-shampooing 5 jours, 9 jours, 13 jours et 17 jours après le premier traitement et puis une fois par semaines pendant les 4 semaines qui suivent pour contrôler le succès du traitement. Pour tous les membres de la famille un contrôle par semaine pendant 6 semaines est aussi impératif.

.....✂️.....✂️.....✂️.....✂️.....  
 A retourner à l'école immédiatement (dans un délai de maximum 2 jours):

**Confirmation pour présentation à l'école**

Je soussigné confirme que j'ai examiné les cheveux de mon enfant

.....  
 Nom, Prénom

Je n'ai trouvé ni poux ni larves. Je vais contrôler les cheveux de mon enfant en peignant les cheveux mouillés comme décrit une fois par semaine pendant les prochaines 6 semaines.

.....  
 Signature, Date

## Traitement en cas d'infestation de poux:

	J1	J5	J9	J13	J17	Pd. 4 semaines :
	<b>traitement</b> et peigner cheveux mouillés	peigner cheveux mouillés uniquement	<b>traitement</b> et peigner cheveux mouillés	peigner cheveux mouillés uniquement	peigner cheveux mouillés uniquement	peigner 1x/semaine les cheveux mouillés
Date:						

Si vous trouvez des larves ou des « bébés poux » lors de l'examen 5 jours après le premier traitement, il est inutile et même contre-productif d'anticiper le deuxième traitement (les « bébés poux » ne réussissant à aller sur une autre tête humaine qu'à partir de 10 jours de vie, le risque de contagion n'existe qu'à partir du dixième jour après traitement). Dans tous les cas le second traitement doit être appliqué le 9<sup>ième</sup> jour après premier traitement.

Pour information, les poux pondent leurs œufs au niveau de la racine du cheveu. Les cheveux poussant un centimètre par mois, si vous trouvez des œufs vides (lentes) à plus d'un centimètre de la racine du cheveu cela ne signifie pas une nouvelle infestation et donc ne nécessite pas de troisième traitement.

En cas d'infestation de poux vous êtes priés d'informer également les parents des amis de vos enfants. Les poux se transmettent seulement par contact direct de cheveux à cheveux. Un contact direct tête-à-tête est nécessaire pour la transmission. Des poux ne savent pas voler ni sauter. Ils ont besoin d'une température de 31°C et nécessitent un repas de sang tous les 2 à 3 heures. Ils ne sont donc pas capables de survivre sans l'être humain.

Les brosses et les peignes doivent être nettoyés. Il suffit de laver une seule fois les serviettes et le linge de lit. Des actions de nettoyage de tout le linge ou de la maison ne sont plus recommandées.

Nous ne recommandons ni l'utilisation des huiles, des shampooings « naturels », des lessives « anti-poux », des sprays d'intérieur ni l'utilisation de produits préventifs. Ces produits ne sont pas nécessaires. Préventivement vous pouvez attacher les cheveux pour éviter le risque de contact.

**En cas d'infestation de poux les parents doivent l'annoncer à l'école (§ 34 *Infektionsschutzgesetz*).**

**Un enfant atteint de poux ne peut pas aller à l'école (s'il n'a pas encore fait le premier traitement).**

Tous les parents de la classe d'un enfant avec des poux doivent immédiatement confirmer par écrit qu'ils ont examinés la tête de leur enfant et qu'ils s'engagent à suivre la procédure décrite ci-dessus. Sans cette confirmation l'enfant ne sera pas accepté par l'école.

Les parents peuvent obtenir des renseignements supplémentaires en joignant par téléphone le *Gesundheitsamt*, tel : 06221-5221829.

Meilleures salutations,

Votre *Gesundheitsamt* (Service de la Santé Publique),  
*Kinder- und Jugendgesundheit* (Service de l'enfance).

11/2011

☎ Umwelttelefon 522-1800    AIDS-Beratung 522-1820    Amtsärztlicher Dienst 522-1872    Reiseimpfberatung 522-1829

..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ .....

### Confirmation pour présentation à l'école

Je soussigné confirme que j'ai traité mon enfant

.....  
Nom, Prénom

avec le produit ..... et que j'ai peigné ses cheveux à l'aide d'un peigne à poux et à l'aide d'un après shampooing.

J'appliquerai un deuxième traitement neuf jours après le premier traitement et peignerai ses cheveux mouillés comme décrit le 5<sup>ième</sup>, 9<sup>ième</sup>, 13<sup>ième</sup> et 17<sup>ième</sup> jour après le premier traitement.

.....  
Signature, Date